renseignements suivants sur le téléphone entre Paris et Bruxelles :

« La ligne est entièrement établie depuis la fin du mois de décembre, et des expériences successives ont eu lieu pour déterminer les points où le voisinage d'autres fils et quelques défectuosités résultant d'un établissement rapide, ne permettraient pas d'obtenir ce que des résultats complètement satisfaisants.

» Mais, le service téléphonique n'aura sa réelle utilité que lorsqu'on sera arrivé à un accord avec les compagnies de téléphones des deux capitales. Des efforts sont faits dans ce sens et l'on a tout lieu de croire qu'ils aboutiront. Si la ligne téléphonique entre Paris et Bruxelles ne devait aboutir qu'à un point unique dans chacune de ces deux villes, son usage, au point de vue du public, serait à peu près illusoire. On en peut juger par ce qui a lieu en France dans les villes où des essais de ce genre ont été tentés, par la ligne de Paris à Reims, par exemple, dont les résultats sont à peu près nuls.

» Il est vrai qu'en ce qui concerne cette ligne, l'emploi des fils télégraphiques est toujours peu favorable à une exploitation régulière et sérieuse. Il n'en sera pas de même pour la ligne Paris-Bruxelles dotée d'un fil spécial qui doit être exclusivement réservé aux transmissions téléphoniques.

» Espérons donc que l'on arrivera bientôt à une solution vraiment pratique de cette importante question.

Deux accidents de tramways. — Hier après-midi, un ouvrier cultivateur Gustave Badoux se trouvait sur la plate-forme du car de Roubaix, perdit l'équilibre et fut renversé violemment sur le pavé, près de l'arrêt de la rue Blanche. Dans sa chute il a reçu aux jambes des contusions assez graves. Le docteur Bécar après lui avoir prodigué ses soins a ordonné son transport immédiat à l'hopital St-Sauveur.

Vers cinq heures, Charles Leroy, marchand de lait, voulant traverser la rue Gambetta au moment du passage d'un car, a été renversé et a eu la colonne vertébrale brisée. On l'a transporté à son domicile rue des Roses. Son état est désespéré.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. Parenty

Audience du lundi 10 janvier 1887

Affaire de fraude. — Faux sur un passavant

Le 26 novembre 1886, vers huit heures du soir, Alfred Langlet et Léon Delaval, brigadier et préposé des douanes, virent venir à la fausse porte, sur la commune de Wattrelos, à un kilomètre environ de la frontière, par le pavé d'Avelin, dans la direction de l'intérieur, deux individus conduisant deux chevaux attelés à une calandre dans laquelle se trouvaient, dissimulés sous une bâche, des caisses vides et des sacs de café vert.

Interrogé sur la provenance de ces cafés, le conducteur remit un passavant; les employés des douanes s'aperçurent que la date avait été grattée et qu'on y avait substitué une date fausse. Ce passavant portait les indications suivantes : « N° 2375. Direction de Lille — Principalité de Lille — Bureau de Roubaix. Les préposés des douanes laisseront passer pour le sieur X... demeurant à Roubaix les marchandises ci après désignées et qu'il a déclaré conduire au domicile du sieur V... à Wattrelos, savoir : vingt-cinq kilogs vergoise; dix kilogs mélasse; huit cent quarante-deux kilogs café vert ; dont il fera la conduite dans le délai de quatre heures en passant par le bureau où le présent devra être visé, à peine de nullité, et il ne pourra servir à obtenir de nouvelles expéditions pour la circulation des mêmes marchandises dans le rayon frontière, à moins que le transport à leur destination n'ait été constaté par le visa d... Fait au bureau des douanes à Roubaix, le vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-six, à l'heure de midi. Signé : Lacour-Brenet. »

Rapprochant ce passavant de la déclaration déposée au bureaux de Roubaix le 17 novembre pour son obtention et date réelle de sa délivrance, les employés des douanes constatèrent que la quantité de huit cent quarante deux kilogrammes, café vert, portée sur ce passavant ne figurait pas sur la déclaration ; d'où il résultait une addition de clauses en écritures authentiques et publiques et une substitution de date. Ces individus déclarèrent se nommer W. domicilié à Roubaix, domestique à gage de M. X..., fils, épicier en gros à Roubaix, l'autre, L... Joseph, emballeur, domicilié à Roubaix.

W... déclara qu'il avait chargé ce café près du bureau des douanes belges et qu'il ignorait qu'il se trouvait en Belgique. Il a déclaré en outre que ce passavant lui avait été remis par son patron.

A l'audience de ce jour, W... est condamné à huit mois de prison et à trois amendes l'une de 2,400 fr., l'autre de 4,512 fr., l'autre de 7,912 fr. L'épicier en gros, à 2,100 fr. d'amende et à un an d'emprisonnement.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 10 janvier

Présidence de M. Henry Bossut

Vice apparent ou vice caché

Cette question, si souvent controversée, est encore aujourd'hui incidemment soulevée à propos d'un procès engagé par suite d'une fourniture de garnitures de cardes.

MM. S... et Compagnie, filateurs de coton à Doullens, avaient acheté de MM. B... et Compagnie, fabricants de garnitures de cardes, dix-sept garnitures qui ont été livrées de février en mai 1886. Au mois d'octobre MM. S... et Compagnie constatant des défectuosités dans le travail des cardes les attribuèrent aux garnitures et réclamèrent auprès de MM. B... et Compagnie, qu'ils actionnèrent ensuite en remboursement de la valeur des garnitures et en dommages-intérêts pour le préjudice causé par la mauvaise livraison. MM. B... et Compagnie ont répondu par une fin de non recevoir s'appuyant principalement sur la tardivité de la réclamation, cette tardivité ne pouvant se justifier que par la présence d'un défaut caché, défaut, qui, disent-ils, ne saurait être invoqué dans ce cas.

Aujourd'hui les parties en cause développent longuement leurs moyens devant le tribunal.

MM. S... et Cie, les demandeurs, exposent que leur lettre de commande était très explicite : elle désignait nettement deux types de garnitures, portées au catalogue des fabricants sous les numéros 120 et 130 comme devant contenir, le n° 120 : 300 dents au pouce carré et le n° 130 : 325 dents. Ces conditions n'ont pas été remplies, les garnitures n° 120 ne donnant que 250 dents et le numéro 130, 275; et cependant les marchandises étaient bien étiquetées sous les numéros convenus.

De plus les fabricants avaient accordé une garantie de deux ans qui se rapporte non pas seulement aux matières employées mais aussi à leur fabrication. On ne saurait se prévaloir de la tardivité de la réclamation parce que, dans l'espèce, il ne s'agit pas d'un défaut apparent ; il faut, en effet, suivant la jurisprudence, considérer comme vice caché celui qui peut échapper à la vérification ordinaire et, dans le cas présent, pour procéder à une vérification c'est à-dire compter le nombre de dents *boutées* sur une surface d'un pouce carré, il faudrait en quelque sorte détruire l'objet lui-même. Les conclusions de MM. S... et Cie tendent donc au remboursement de la valeur des garnitures avec dommages-intérêts ; subsidiairement, ils demandent nomination d'experts qui auront à constater si la marchandise contient bien, au pouce carré anglais, le nombre de dents prévues par le marché.

MM. B... et compagnie prétendent, de leur côté, que leurs adversaires n'ont pas su se servir des garnitures à cause d'un montage défectueux. Il n'a jamais été, dans la correspondance, spécifié qu'il y aurait un certain nombre de dents au pouce carré. Les types se rapportant à leurs numéros 120 et 130 contiennent bien ordinairement 300 et 325 dents, mais comme MM. S... et compagnie leur ont imposé un fil d'acier plus gros, le nombre des dents boutées sur la surface indiquée devait forcément diminuer.

Quant à la garantie, elle s'applique exclusivement à la qualité des matières, caoutchouc et fil d'acier, et le nombre de dents n'a rien à y voir, ainsi que le prouve la correspondance.

En tous cas la réclamation s'est produite tardivement puisqu'il ne peut s'agir ici que d'un vice caché. Il faut assimiler au défaut soit apparent soit caché l'absence d'une qualité qui avait été spécifiée. Or ici l'insuffisance du nombre de dents pouvait se contrôler à la réception d'autant plus facilement que des échantillons avaient été réunis préalablement. S'il y a lieu à expertise, la mission des experts devra se borner à dire si les garnitures ont été fabriquées conformément aux conventions entre les parties et à l'usage répandu dans l'industrie.

MM. B... et Cie demandent donc que MM. S... et Cie soient déboutés de leur action et condamnés à des dommages-intérêts.

Le tribunal retient cette affaire laquelle il prononcera dans une prochaine séance.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 10 janvier 1887

Incendie à Tourcoing

M. Emile Lecat, propriétaire d'un immeuble à Tourcoing, l'assura à l'*Union générale du Nord* pour 55,000 fr. Cet immeuble, dont M. Didry-Dubrulle, brasseur à Tourcoing, était locataire principal, se trouvait, le 7 mai 1885, quand survint un incendie, sous-loué et occupé partie par *M.* Meyer-Deleruc, vannier à Tourcoing, partie par Mme veuve Broux, marchande en cette ville.

L'*Union générale du Nord* a réglé à M. Lecat l'indemnité s'élevant à 9,315 fr. Elle sera, comme subrogée aux droits de celui-ci contre son locataire, remboursée de cette somme par M. Didry-Dubrulle.

Ce dernier recourut en garantie, devant le tribunal de Lille, contre les sous-locataires. Le jugement du 29 juillet 1886 les condamna à l'indemniser dans la proportion de leurs loyers, savoir : M. Meyer pour 12[22es] et Mme Broux pour 10[22es].

M. Meyer, assuré quant au risque locatif à la *Réparation* qui avait cédé son portefeuille au *Progrès National*, avait, de son côté, assigné ces deux compagnies en sous-garantie. Le tribunal lui accorda son recours en même temps contre l'une et l'autre, mais rejeta tout recours ultérieur de l'une contre l'autre.

Le débat n'existe plus aujourd'hui, devant la Cour, qu'entre ces deux compagnies et entre elles et M. Meyer. Les difficultés proviennent de la cession de portefeuille intervenue entre elles et les avocats ont été Mes Droz et Deville, du barreau de Paris, et Me de Beaulieu, de Douai.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les « Prévoyants de l'Avenir »

Monsieur le rédacteur du *Journal de Roubaix*,

Nous avons fait erreur en vous donnant le nombre de cinquante personnes comme assistant à la réunion de la société des *Prévoyants de l'Avenir*.

La liste d'entrée comprenait bien cinquante présences, mais ces adhérents avaient amené des amis à l'assemblée, ce qui formait un total de cent douze personnes présentes.

Nous sommes actuellement quatre-vingt-dix-neuf membres actifs ; défalcation faite des dames et de dix sociétaires qui s'étaient fait excuser, nous étions encore cinquante membres dans la salle.

Espérant que vous voudrez bien faire cette petite rectification dans votre journal, nous restons, Monsieur, vos tout dévoués.

Pour le comité de la 127e section,
Le secrétaire-adjoint, E. Delvarr.

NORD

M. l'abbé Mortier évêque de Laval. — On lit dans l'*Emancipateur* de Cambrai :

« M. le vicaire général Mortier ne pouvait, surtout dans les circonstances présentes où l'episcopat au point de vue humain n'est plus qu'une charge — et des plus lourdes — refuser le siège qui lui était offert.

» Nous connaissions d'ailleurs cette acceptation dès samedi, lorsque nous annonçâmes la nomination.

Douai, 11 janvier, 12 h. 5, soir. — La cour a déclaré que l'abbé Courtois était incapable de recueillir son legs, et a chargé Me Courmont, notaire à Lille, d'expertiser l'importance de la succession qu'il doit restituer.

Armentières. — Lundi, la population d'Armentières a été douloureusement impressionnée par la nouvelle d'un terrible accident survenu dans la matinée au bord de la Lys. Un bateau chargé de charbon, *l'Ange Gardien*, était amarré autour d'un puisard ; une planche servait de pont aux personnes qui allaient du bateau à terre.

Vers 7 heures et demie du matin, un ouvrier charbonnier, Charles Lecourt arrivait sur la berge avec son patron, M. Léon Wable et l'un de ses camarades. Lecourt auquel incombait la mission de réveiller le batelier, traversa la planche sans encombre, mais parvenu sur le plat bord de l'*Ange Gardien*, il perdit l'équilibre et tomba dans la Lys.

Il disparut aussitôt sans que personne ne pût lui porter secours. Ce ne fut qu'après une heure de recherches que deux citoyens dévoués, MM. Abel et Louis Blaisant, ont pu retirer son corps. Lecourt était célibataire et âgé de 24 ans.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — La conférence que devait donner Jules Guesde, a eu lieu aujourd'hui devant 300 auditeurs. Le célèbre collectiviste a dit que les socialistes extermineront les bourgeois et feront une révolution, si l'Allemagne déclare la guerre à la France; de plus, ils protesteront contre cette déclaration.

Il parle de la jeunesse actuelle qu'il trouve efféminée, amondrie. Il termine par un violent appel à la révolution.

Calais, 11 janvier, 12 h. 30 soir. — Le mousse du paquebot *Brèze* est tombé pendant la nuit dans le port et s'y est noyé.

BELGIQUE

On a retiré hier encore huit cadavres de la fosse de l'Escouffiaux. Il reste deux corps à retrouver.

L'aérage n'est pas encore complètement rétabli dans la mine. De nombreuses souscriptions sont organisées dans la région pour venir en aide aux familles des victimes.

La grève du charbonnage du Poirier, dans le bassin de Charleroi, a pris une certaine extension. Les grévistes se sont rendus en cortège au charbonnage Saint-André, à Montigny ; ils ont obligé à remonter les ouvriers qui travaillaient dans les fours, et ont fait cesser le travail. La gendarmerie est sur les lieux.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 10 janvier.* — Jeanne Vansteenkiste, rue Fabert, cour Grespen. — Palmyre Segard, rue de l'Hospice, 11. — Aristide et Marie Desrousseaux, jumeaux, rue Latine. — Henri Reitter, rue du Fontenoy, 82. — Charles Leconte, rue de Wasquehal, cour Dupoyer. — Théophile Brackman rue Berhard, cour Demarque. — Georges Colpart, rue d'Alma, 172. — Louis Dupont, rue d'Alma, fort Wattel, 10. Hector Verhulst, rue d'Alma, fort Fraignac, 5. — Gaston Lambert, rue d'Inkermann, 41. — Germaine Vanhecke, rue Decrême, cour Loveau, 1. Germaine Andès, rue d'Italie, 55. — Henri Lefebvre, sentier du Barbu. — *Déclarations de décès du 10 janvier.* — Veronique Lefebvre, 87 ans, rue Pellart, 94. — Pierre Lepers, 63 ans, rue de l'Epeule, 73. — Joseph Jonville, 50 ans, boulevard de Paris, 46. — Madeleine Rousseau, 11 mois, rue Duflot, 21. — Lubrez, présenté sans vie, rue de la Banque, cour Desfontaines, 34

BOUDUES. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 janvier.* — Arthur Dumont, au Mont. Louise Delannoy, à la Payelle. — Marie Vanhuyse, au Cabu. — Louis Desplanques, à la Comette — *Déclarations de décès du 1er au 8 janvier.* — Fidéline Decottignies, 75 ans, contour de la Place. — Edouard Wattel, 15 jours, au Bel-Arbre.

TOUFFLERS. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 janvier.* — Olga Bray, au Petit-Village. — *Publications de mariages.* — Louis Debeurre, 28 ans, tisserand, à Touffiers et Constance Dillies, 25 ans, journalière, à Touffiers.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille MORENT-JONVILLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adelaide-Josephe JONVILLE, veuve de M. Amand-Joseph MORENT, pieusement décédée à Roubaix, le 10 janvier 1887, à l'age de 80 ans, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 12 courant, à 8 heures, aux Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1[2 et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 13 dudit mois, à 9 heures 1[2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Paris, 46.

Les amis et connaissances de la famille Théodore FOURLINNIE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Isabelle-Rosine FOURLINNIE, décédée à Wattrelos, le 9 janvier 1887, dans sa 80e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 12 courant, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Bureau. — L'Obit du Mois sera célébré le mercredi 9 février, à 9 heures 1[2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille Edouard HAIMEZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Theodore FLEURYS, préparateur à l'Ecole nationale des arts industriels de Roubaix, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1887, dans sa 21e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 12 courant, à 9 heures, aux Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 13 dudit mois, à 9 heures 1[2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Haimez-Despinoy, Grande-Rue, 239.

Les amis et connaissances de la famille SALEMBIER-BLANCHARD qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettrede faire-part du décès de Monsieur Louis-Alphonse SALEMBIER, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1887, à l'age de 57 ans, administré des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le mercredi 12 courant, à 4 heures, et aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le jeudi 13 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard d'Armentières.

Les amis et connaissances de la famille VANOVERBERGHE-DELGRANGE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Joseph VANOVERBERGHE, veuf de Dame Rosalie DELGRANGE, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1887, dans sa 86e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le mercredi 12 courant, à 2 heures 1[2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Paris, à l'ancienne ferme Pierre Leperre.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 12 janvier 1887, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'ame de Monsieur Edouard VANDAMME, décédé à Roubaix, le 8 novembre 1885, dans sa 82e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 12 janvier 1887, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'ame de Monsieur Jean-Baptiste COCHETEUX, époux de Dame Marie-Charlotte COCHETEUX, décédé à Roubaix, le 12 décembre 1886, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 12 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Amélie BRYS, veuve de M. Pierre DEBRUYNE, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1886, dans sa 88e année, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — La Conférence de Notre-Dame des Sept-Douleurs, fera célébrer un Obit le vendredi 14 courant, à 7 heures, en la même eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 13 janvier 1887, à 10 heures 1[2, pour le repos de l'ame de Dame Virginie-Augustine CAVROIS, veuve de M. Félix GERMONPREZ, décédée à Roubaix, le 14 janvier 1886, à l'age de 83 ans, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. (Les Laudes ne seront pas chantées). Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVISGRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*

FAITS DIVERS

Le plus grand haut fourneau. — Le nouveau haut fourneau que l'on est sur le point de terminer à Pittsburg, sera le plus grand des hauts fourneaux des Etats-Unis. La hauteur totale sera de 29 mètres et il aura 6m 10 aux etalages et 10 tuyères. La cheminée d'appel aura plus de 53 mètres de haut et la production pourra dépasser 200 tonnes par jour, soit 1.400 tonnes par semaine. La fonte sera reçue dans de grandes poches, transportée en fusion de l'autre côté de la rivière Monongahela et transformée directement en acier Bessemer. Le haut fourneau sera desservi directement et indirectement par 700 hommes environ.

Les rats. — Les rats sont de grands amateurs d'expositions et, chaque fois que l'une d'elles ouvre ses portes ils y arrivent en foule. A la fermeture, quand les produits de choix exposés sont enlevés, il sont obligés de décamper et deviennent un véritable fléau pour le voisinage.

Chacune des grandes expositions de Paris à donné lieu à ce double mouvement de la population de cette espèce de mûrins. On l'a remarqué aussi en Angleterre, et les exhibitions de South. Kensington laissent à leurs voisins ce fâcheux héritage.

Cette année, le fléau a pris des proportions extraordinaires. Tant qu'a duré la belle saison, les rats ont pillé à l'aise et aucun artifice n'a pu les décider à tomber dans les nombreux pièges qui leur ont été tendus. Mais avec la mauvaise saison le butin est devenu moins abondant, et la famine s'est mise dans la gent ratière ; quoique pressés par la nécessité, ils ne se sont pas laissé tenter cependant par les appâts des trappes, ratières, etc: ils se sont adonnés au cannibalisme. Les plus gros se réunissent et se jettent sur les plus faibles, dont ils se partagent les débris. Les plaintes des victimes ont révélé ces crimes. On se réjouit fort de ces nouvelles mœurs, qui tendent à anéantir l'espèce ; par le fait, il est impossible de voir aujourd'hui, un rat jeune ou malingre, les forts ont mangé les faibles.

On regrettera peut-être l'aventure, si, en raison de la sélection qui se produit dans cette lutte pour la vie, la race devient, dans un avenir prochain, plus forte et plus vivace encore.

L'explosion d'une pompe à vapeur. — Si admirables que soient les progrès de l'industrie, on les paie quelquefois bien cher. Les pompes à vapeur sont d'un grand secours dans les incendies, mais c'est un avantage qui peut avoir ses inconvénients : dans un grand incendie à Philadelphie, la chaudière d'une de ces machines a éclaté au milieu des sauveteurs, causant un immense désastre.

Le gaz de copeaux. — Dans l'usine à gaz appartenant à M. Georges Walker, à Desoranto (Ontario) on fabrique actuellement du gaz de copeaux qui remplace avantageusement le gaz de charbon.

Comme matière première, on utilise des copeaux de sapin bien secs qui donnent par tonne de 50,000 à 80,000 pieds cubes (500 à 850 m.) de gaz d'éclairage. Les cornues employées sont analogues aux cornues ordinaires; mais les procédés de purification diffèrent sensiblement, les impuretés n'étant pas les mêmes que celles du gaz de charbon. L'acide sulfurique et l'ammoniaque, dont la présence dans le gaz de charbon est si desagréable, ne s'y trouve qu'en quantité insignifiante. Le bois résineux est évidemment préféré; il est non seulement plus riche en produits gazeux, mais encore le gaz qu'il produit a un pouvoir éclairant supérieur. La dessiccation et la préparation des matières premières s'opèrent mécaniquement. Dans les pays où les copeaux se trouvent en abondance et à bon marché, et où le charbon de bois, le goudron de bois, le vinaigre de bois et l'alcool trouvent un bon débouché, il semble que la fabrication du gaz de bois pourrait faire avantageusement concurrence à la fabrication du gaz de houille.

Cette précieuse invention est appelée à jouer un grand rôle dans les exploitations forestières, en offrant les moyens d'utiliser les branchages et les débris souvent perdus après une coupe de bois et qui, grâce à ce procédé, fourniront la force motrice et le calorique nécessaires pour faire marcher toutes les industries qui se rattachent à l'exploitation des forêts.

TRIBUNAUX

Cour d'assises de la Seine

Vol commis chez Mme Madeleine Lemaire. — Un voleur anarchiste.

MM. les jurés de la Seine auront à juger aujourd'hui et demain une affaire de vol et d'incendie qui sort de l'ordinaire, non seulement parce qu'il s'agit du pillage commis chez Mme Madeleine Lemaire, l'eminente artiste bien connue du public, mais encore en raison de la personnalité singulière de l'accusé, un nommé Duval, qui se dit anarchiste et se propose, paraît-il, d'égayer l'audience par l'exposition de ses théories.

C'est le 5 octobre dernier que fut pillé, pendant la nuit, l'hôtel situé 34, rue de Monceau, entre cour et jardin, occupe par Mme Lemaire et appartenant à sa tante, Mme Herbelin.

A cinq heures du matin, une balayeuse, ayant aperçu de la fumée aux fenêtres, donna l'alarme. Il n'y avait personne dans l'hôtel que le concierge, qui ne s'était aperçu de rien. On découvrit deux foyers d'incendie et le bidon d'essence qui avait servi à les allumer. Non seulement les bijoux, les bibelots et l'argenterie avaient été enlevés, mais des objets d'art avaient été méchamment abîmés, et l'on avait crevé entre autres une délicieuse toile de Chaplin, représentant la très gracieuse fille de Mme Madeleine Lemaire.

Quelque temps après, un bijoutier de la rue Tronchet, qui avait lu le signalement des objets volés, faisait arrêter un nommé Poirson, qui lui offrait en vente un de ces bijoux.

L'individu arrêté signala celui de qui il tenait l'objet, et d'intermédiaire en intermédiaire on arriva jusqu'aux nommés Houchard et Didier, tous deux anarchistes de la plus belle eau, affiliés au groupe de la Panthère des Batignolles.

Une perquisition eut lieu chez Didier. Pendant qu'on y procédait, arriva un gamin qui dit à l'amie de Didier :

— Il y a quelqu'un en bas qui demande votre mari.

Aussitôt le brigadier de la sûreté Rossignol descendit et se mit à la poursuite d'un homme de vilaine mine, qu'il atteignit facilement, parce qu'il a la jambe tordue par les rhumatismes. Il put s'en rendre maître après une lutte acharnée. C'était Duval.

Duval est un garçon de trente-six ans, ouvrier serrurier, connu dans les réunions publiques pour ses opinions ultra-avancées et ses violences de langage qui lui ont fait perdre successivement plusieurs emplois: il est de mauvaise santé, et c'est sous prétexte de manquer d'ouvrage qu'il aurait exécuté son vol, mais il n'aurait servi que d'instrument, dit-il, et l'instigateur serait un certain Turquet, que l'on n'a pas retrouvé.

Il l'aurait rencontré un soir, et, après une longue conversation sur l'économie politique, Turquet lui aurait offert le coup de l'hôtel Lemaire; ce serait Turquet qui aurait escaladé le mur du jardin et qui lui aurait ouvert une fenêtre.

Turquet se serait surtout occupé, dit Duval, de fouiller dans la correspondance de Mme Lemaire et de s'emparer de certaines lettres; c'est lui aussi qui aurait mis le feu. Quant à Duval, il voulait garder l'hôtel pour y loger des bons b... à la prochaine.

De fait, Duval a des antécédents qui le rendent plus que suspects; il a été trouvé porteur d'une pince-monseigneur.

Mes Laborie, Noël et Chape sont chargés de la défense.

On annonce que les débats dureront deux jours.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Les cigarières de Marseille. — Un nouveau scandale au Conseil municipal.

Marseille, 10 janvier. — Les cigarières grévistes, au nombre environ d'un millier, ont tenu cette après-midi une nouvelle réunion à la salle de l'Eldorado. Plusieurs membres des corps élus y assistaient. La présidente a exposé la situation et a rendu compte à l'assemblée des travaux de la commission depuis samedi. Plusieurs conseillers généraux d'arrondissement et des conseillers municipaux ont pris la parole : ils ont renouvelé aux grévistes la promesse de leur concours absolu.

Les conseillers présents à la réunion se sont ensuite rendus à la préfecture où ils ont affirmé au préfet qu'ils soutiendraient énergiquement les revendications des grévistes. Le préfet a promis à ces messieurs d'informer télégraphiquement le ministre de leur démarche et de la sollicitude des corps élus pour la cause des grévistes.

En sortant de la préfecture, les conseillers se sont rendus à l'Eldorado, où on attendait le résultat de leur visite au préfet. Le compte rendu qu'il ont fait de leur entretien a été accueilli par de chaleureux applaudissements.

Les délégués conféreront demain avec l'inspecteur général délégué spécialement par le ministre pour s'enquérir des griefs articulés par les grévistes.

Dans la soirée le conseil municipal était convoqué pour entendre la lecture du rapport relatif à la création d'un nouvel abattoir d'après le projet Donadieu.

Après lecture un conseiller a déclaré que le projet avait été présenté sous la municipalité Brochier et que des promesses d'argent avaient été faites pour obtenir des votes favorables. Un autre membre a ajouté que l'auteur du projet aurait déclaré avoir 800,000 fr. à sa disposition pour acheter le vote des conseillers.

En présence de ces déclarations, une commission de trois membres a été nommée séance tenante pour examiner le projet Donadieu et rechercher si des conseillers n'auraient pas été aussi l'objet de tentatives de corruption.

La démission du général Boulanger

On lit dans le *Gaulois* :

» Nous avons dit, il y a quinze jours, que le général Boulanger avait réduit, après délibération du conseil, à 43 millions la demande de crédits extraordinaires qu'il voulait présenter aux Chambres pour réorganiser notre armement.

» Tous les journaux officieux et autres se sont plus à démentir notre information. Voici que les événements se chargent de prouver combien nous avions raison. On nous affirme que M. Goblet après en avoir conféré avec le ministre des finances, aurait décidé qu'il ne serait déposé aucune demande de crédits extraordinaires, et qu'au conseil de ce matin, il en serait fait part au conseil. M. Boulanger a déjà été prévenu par M. Goblet de cette décision qui le vise particulièrement.

» Il est permis de supposer que cette mesure aurait été prise uniquement dans le but d'irriter le général Boulanger et de l'amener à donner sa démission.

» On dit que, au cas où le général Boulanger donnerait sa démission, il recevrait comme compensation le commandement de Tours, actuellement au général Carré de Bellemare, qui irait à Châlons remplacer le général Février, que le gouvernement nommerait ministre de la guerre. »

La vice-présidence de la République

On lit dans l'*Intransigeant* :

» Le bruit court dans certains milieux politiques qu'il serait question de créer une vice-présidence de la République, à l'exemple des Etats-Unis, afin de donner au titulaire de cette fonction élevée le droit à la survivance du président en exercice.

» On assure que ce projet aurait pris naissance à l'Elysée et que le candidat serait — même désigné au choix du Congrès, qui serait convoqué à cet effet.

« Le candidat ne serait autre que M. de Freycinet, pour lequel, nous l'avons déja dit, M. Grévy possède une grande amitié. »

L'ex-maréchal Bazaine

Le *Matin* publie cette dépêche :

« Madrid, 10 janvier. — Je puis vous annoncer que l'ex-maréchal Bazaine est complètement étranger à la politique espagnole et qu'il n'a jamais fait de voyage à la frontière des Pyrénées pour des études stratégiques »

Un accident à Decazeville

Le *Cri du Peuple* publie une dépêche de Decazeville annonçant que trois enfants occupés à extraire du charbon dans des crevasses pratiquées au flanc de la montagne ont été ensevelis, sous un éboulement qui s'est produit hier matin.

Le fils du prince impérial

Le *Gaulois* a eu communication du passge suivant d'un article du *Daily chronicle* de ce matin :

» Sans prétendre savoir, dit le journal anglais, si l'histoire du *Figaro* est vrai ou non, nous pouvons affirmer que la dame dont il est parle dans cet article n'est jamais allée à Camden house avec son enfant.

» Elle n'a confié son secret qu'à quelques amis intimes. L'enfant est en ce moment à Paris. La mere a quitté l'Angleterre il y a deux ans pour l'Australie.

» L'enfant est resté avec un anglais, qui l'a virtuellement adopté ; sa mère a obtenu une position de maîtresse d'école à Melbourne.

» L'enfant est à Bercy, sous la garde d'une dame qui le prépare pour entrer dans l'institution de Saint-Nicolas d'Issy.

» Le directeur de la maison l'aurait reçu au mois de novembre dernier, mais l'une des règles de l'institution est que l'élève sache lire passablement.

» Le fils présumé du prince impérial parle l'anglais et le français, mais ne lit que très imparfaitement. Le principal de Saint-Nicolas a remis son admission au printemps. Les seules preuves qui existent à l'appui du dire du *Figaro* sont deux dépêches de Bickley une de Chislehurst, et une courte lettre de Wohlwich où le prince donne un rendez-vous « à la dame » à l'hôtel Brunswick, de Germyn street, Londres.

Un ami des bêtes

On lit dans le *Petit Journal* :

« Nous avons eu sous les yeux une lettre faisant part de la mort d'un vieux monsieur portant un titre nobiliaire, décédé le 7 janvier courant dans son domicile du quartier de l'Europe.

» Cette lettre se terminait par ces mots laconiques: « De la part de sa famille ».

» L'absence de toute désignation des membres de la famille nous ayant frappés, nous sommes allés aux renseignements.

» Voici ceux que nous avons reçus, M. le baron de J..., malade depuis plusieurs année était soigné par une seule bonne. Ses parents envoyèrent trois personnes pour prodiguer des soins au vieillard, espérant bien que celui-ci leur en saurait gré.

» Les soins furent inutiles et le baron de J.. rendit le dernier soupir. Le notaire vint, le lendemain de sa mort, ouvrir le testament. Il le lut à haute voix, comme de coutume, devant les héritiers, qui furent très désappointés en entendant cette phrase :

» Je laisse toute ma fortune, soit environ cent cinquante mille francs de revenus, à la société protectrice des animaux. »

» C'est ce qui explique pourquoi la famille de cet original n'a pas cru devoir faire figurer ses noms et qualités sur l'avis de la mort de ce fanatique ami des animaux.

» Les héritiers vont, d'ailleurs, attaquer le testament en nullité.

L'état de santé de la Reine de Suède

Le *Figaro* annonce que l'état de santé de la reine de Suède donne d'assez vives inquiétudes.

Tremblement de terre en Algérie — Maisons ébranlées et démolies

Alger, 10 janvier. — On mande de Sétif qu'avant-hier de nombreuses secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Mansourah, commune de Bibans.

La justice de paix, la maison forestière et celle du cantonnier ont été démolies en partie.

La gare a été fortement lézardée ; beaucoup de maisons arabes se sont écroulées ; un grand nombre d'habitants ont dû passer la nuit en plein air malgré la neige.

On ne signale aucun accident de personnes.

L'incendie de l'Alcazar

Madrid, 10 janvier. — L'incendie de l'Alcazar de Tolède continue.

Les élèves du collège des cadets ont tous été sauvés ; quelques-uns seulement ont été légèrement blessés.

Tolède, 10 janvier, 3 h. soir, — On n'est pas encore maître de l'incendie de l'Alcazar.

15 soldats ont été blessés.

L'extrémité nord-ouest de l'édifice s'est effondrée. On ignore s'il se trouve des victimes ensevelies sous les decombres.

Tolède, 10 janvier. — Il ne reste que les murs extérieurs de l'Alcazar, que le feu vient de détruire.

La restauration de l'Alcazar avait coûté 5 millions.

GRAND-THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 6 h. 1[2 — Rideau à 7 h. 1[2. — Troupe sédentaire sous la direction Léon Escande, père. — Samedi 8, dimanche 9, lundi 10, mardi 11 janvier 1887. — Représentation ext